

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**ECLAIRAGE PUBLIC**

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 29 novembre 2024

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Le bourg - rue de la République

Dossier SDEG 16 n° : 2024 - AE - 0233 - EP

Observation(s) : Fourniture d'un motif lumineux, d'un kit de connexion pour guirlande et fourniture et pose d'un poteau bois - (Sous réserve d'accord du plan de financement "Pose et dépose guirlande" relatif au dossier n° 2024-AF-0234-EP)

Dossier suivi par Jérémy REBOURGEARD et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	0.00
Annexe B - Travaux d'installation	2 366.36
Annexe C - Travaux de géoréférencement	6.03
Annexe D - Economies d'énergie - Développement durable : travaux	0.00
Montant total HT	2 372.39
TVA 20,00%	474.48
Total général TTC en €	2 846.87

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	0.00
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	828.23
Financement du SDEG 16 - travaux de géoréférencement (100% du montant HT)	6.03
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	0.00
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	474.48
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	1 308.74
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	1 538.13

+ 191 €
chaque
année

Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,
à AUSSAC-VADALLE, le
Le Maire,

1729 €

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 29/11/2024, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mâts et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mâts peints.

- Ces travaux nécessitent un dossier de consultation.
- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).
- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.
- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER